

## TMS PROS : Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'entreprise (5 jours)

### OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

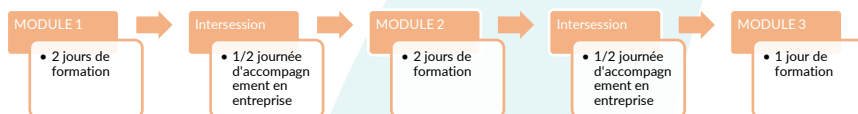
- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants.
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention.
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

### CONTENU DE LA FORMATION

- La méthodologie de projet.
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP).
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement).
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils).
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille.

### DUREE

La durée de la formation est de 42h soit 5 jours (35h) répartis sur 3 modules (2 jours + 2 jours + 1 jour) + 2 demi-journées (2x3h30) d'accompagnement en entreprise par le formateur, pendant les temps intersession.



### METHODES D'EVALUATION

- Avant la formation : prérequis exigés
- Pendant la formation : tests, mises en situation et mise en œuvre du projet
- A la fin de la formation : Présentation d'une étude réalisée au sein de son entreprise

### POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Exposés didactiques, mises en situation, échanges et retours d'expériences.
- A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.
- Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

### DETAILS DE LA FORMATION

#### Intervenant(s) :

Michèle Brosse ou Olivier Raquin, ergonomes et formateurs certifiés faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS

#### Public et prérequis :

Toute personne appelée dans son établissement à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Avoir réalisé la formation de l'INRS « Les bases de la prévention des risques professionnels »

Etre en possession d'une lettre d'engagement de la direction dans le cadre de la démarche TMS Pros.

#### Effectifs :

Groupe de 5 à 10 participants.

#### Dates et lieux :

##### A Paris et à Joinville le Pont

**Session 5/2025-2026 (Paris) :** les 24, 25 novembre 2025 (Paris), 28, 29 janvier & 16 mars 2026 (Joinville le Pont) **Session complète**

**Session 6/2025 (Paris) - 2026 (Joinville le Pont) :** les 10, 11 décembre 2025 (Paris), 16, 17 février & 16 avril 2026 (Joinville le Pont)

**Session 1/2026 :** les 17, 18 mars, 18, 19 mai & 21 septembre 2026

**Session 2/2026 :** les 25, 26 juin, 22, 23 septembre & 27 novembre 2026 (Joinville le Pont)

#### Coût :

**2 950 € net de taxe**

#### Financement :

Formation prise en charge par le FIPU

#### Référence :

SAT0012

#### Certifications

Ergonalliance est certifié Qualiopi pour ses actions de formation.